

# bien vivre

Domaine d'étude de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »  
Séminaire « (In-)hospitalité des lieux ? »  
Mémoires 2021-2022

### **Mémoires 2021-2022**

Séminaire « (In-)hospitalité des lieux ? »,  
département de master « Soutenabilité et hospitalité : bien vivre »,  
École nationale supérieure d'architecture de Marseille,  
184, avenue de Luminy, case 924,  
FR-13288 Marseille Luminy, CEDEX 9

Équipe encadrante :  
Nadja Monnet, Matthieu Duperrex et Julia Rostagni.

© textes et photos : auteur-e-s, sauf mentions.  
© photo de couverture : Nils Freyermuth

Voir les autres travaux du séminaire :  
<https://www.marseille.archi.fr/enseignements/productions-pedagogiques-de-lensam/de4/in-hospitalite-des-lieux/>



## **Bruxelles et l'emprise de l'Union européenne sur la ville**

Comment se traduit urbanistiquement la globalisation et la présence d'une institution internationale en milieu urbain ?

**Romain Ferdani**

## SOMMAIRE

Introduction .....	5
1. L'emprise des instances européennes au quartier Léopold .....	6
1.1. La bruxellisation comme facteur de renouvellement urbain	
1.2. Évolution de la population	
1.3. Déclin et survie des habitats du XIX <sup>ème</sup> Siècle	
1.4. Les barrières présentes dans le quartier	
1.5. Des immeubles hautement surveillés	
2. La bureaucratie et son impact sur la démocratie.....	24
2.1. Affaiblissement ou opportunisme du pouvoir fédéral ?	
2.2. La Commission à Bruxelles : l'emprise invisible	
3. Les lobbies présents au quartier Léopold .....	27
3.1. Le néolibéralisme en Europe et en Amérique du Nord	
3.2. La cohabitation lobbies - Commission	
3.3 L'influence du pouvoir financier sur l'espace public	
Conclusion .....	37
Annexes .....	38
Sigles	
Lexique	
Bibliographie .....	43

**RÉSUMÉ** / Cet article s'intéresse à la présence d'une administration supra-nationale sur le territoire de Bruxelles et à l'impact d'une tendance néolibérale dans la construction de l'urbain. Il a pour objectif de questionner les méthodes de planifications urbaines facilitant la finance et la progression du capital dans les villes européennes en analysant concrètement quels objets ou architectures émergent dans la ville afin de faciliter ce que David Harvey appelle la ville de l'entrepreneuriat. Bruxelles est particulièrement touchée par la doctrine néolibérale car elle en contient tous les symptômes : un État utilisé par les acteurs du capital comme instrument de leur développement ; un renouvellement urbain anarchique délégué par le pouvoir public au privé tel un nouvel opérateur immobilier ; une puissance supra-nationale rassemblant son cœur administratif dans la ville. De façon plus globale, il s'agit de savoir comment les villes ont muté, comment elles se sont transformées et comment les citoyens vivent cette expérience nouvelle.

**MOTS-CLÉS**

Bruxellisation  
Néolibéralisme  
Renouvellement  
urbain  
Financiarisation  
Ville globale  
Lobbies



## Introduction

En 1959, le Traité de Rome donne naissance à l'Union européenne. Quatre villes sont progressivement choisies pour héberger les locaux administratifs de l'Union. Bruxelles héberge la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et une partie du Parlement européen. La capitale belge a choisi un endroit spécifique de sa commune où pourraient se développer plusieurs millions de mètres carrés de bureau adaptés aux QG. Pour ce faire, plusieurs opérations de démolition de l'existant se sont faites au sein du quartier Léopold – du nom du roi qui y a ordonné sa construction – devenu le Quartier européen.

En l'espace de près de 60 ans, Bruxelles a pris un nouveau tournant urbanistique, elle devient non seulement une capitale européenne de facto mais aussi une importante cité financière qui s'aligne sur le dynamisme des villes globales en Occident. Vecteur principal de son économie, la présence de l'Union européenne dans la région n'est pas sans conséquence puisque l'on recense une emprise importante des locaux hébergeant les instances dans tout le quartier Léopold ainsi que dans les communes alentours de Auderghem, Etterbeek, Evere, Overijse et Saint-Josse-ten-Noode. Au total, plus de 93 bâtiments administratifs de taille variable sont concentrés dans la partie est de la ville.

Quelles conséquences spatiales et sociales cela génère-t-il ? L'État aurait-il perdu le contrôle de sa souveraineté face à une montée d'une nouvelle puis-

sance supranationale ? Quel espace occupe une organisation internationale et comment cela affecte-t-il la ville ?

Afin d'éviter la redondance entre les termes, quelques raccourcis seront employés pour décrire un nom, comme UE. Ils sont définis dans la partie « sigles » aux annexes.

## **1. L'emprise des instances européennes au quartier Léopold**

### **1.1. La bruxellisation comme facteur de renouvellement urbain**

La naissance de ce terme est due aux grandes opérations qui ont transformé la morphologie de cette ville durant la seconde moitié du vingtième siècle. Plusieurs événements donnent l'occasion aux promoteurs publics et privés de construire, détruire ou remplacer l'existant de façon anarchique, toutes échelles d'opération confondues. Le phénomène tend à s'aggraver à mesure que la ville progresse dans la liste des villes mondiales.

Un événement déclencheur devient le levier activant le tournant de la capitale belge aux rangs des compétiteurs : l'Exposition universelle de 1958. L'Expo 58 va marquer à jamais la métamorphose de la ville tant sur le plan économique que social et public. Cette manifestation d'envergure offre l'opportunité aux architectes et urbanistes d'affirmer les avancées intellectuelles de la Belgique en lançant des projets à grande échelle dans toute la région afin que les touristes attirés par l'événement soient au fait de ce que la Belgique sait faire en mieux en construction.

L'une de ces opérations les plus emblématiques est la construction sous la commande du Foyer de Laeken et de la commune de Bruxelles de la Cité Modèle dont

les plans ont été soigneusement dessinés par Renaat Braem ; cette cité, initialement résidentielle et autonome, s'est implantée près du lieu de l'Expo. Ayant subi plusieurs modifications, elle reste un symbole architectural et politique pour la région car ses grandes barres suspendues à gabarit variable se dressent fièrement d'une part face au tissu traditionnel de la ville, mais aussi face à la région voisine de la Flandre qui n'autorise pas de tels grands ensembles sur son sol (lors d'un entretien avec les architectes en charge de la rénovation du complexe, l'agence B2Ai, l'un d'entre eux explique cette intention de base que l'on peut ressentir au niveau du plan masse).

Des tunnels ont été construits, des avenues ont été percées, et des bâtiments, comme les halles centrales, ont été détruits. (ReflexCity, « Halles centrales » : 7 décembre 2021)

Un autre exemple déterminant est la création sur base d'un plan masse du quartier Nord, composé de nombreux sièges de bureaux et de gratte-ciel.

## 1.2. Évolution de la population

La population de Bruxelles a progressé massivement pendant le début du XVI<sup>ème</sup> siècle, dans la ville comme dans la région, l'ISBA enregistre une hausse de plusieurs milliers d'habitants chaque année, passant de 959 318 habitants en 2000 à 1 218 255 habitants en 2020 pour Bruxelles-Capitale, bien qu'elle affiche une stabilité en 2021 (Statbel). La commune affiche une augmentation de 40 000 habitants entre 2003 et 2011 soit 174 383 à cette année (ONU, 2018). En 1830, la population communale s'élevait à 98 279 habitants, mais les extensions successives vers les communes de Saint-Josse-ten-Noode, Ixelles et Etterbeek feront accroître sa population à partir de 1856, date à laquelle la première extension vers l'est de la ville est mise en place. Cette première extension va marquer l'émancipation des limites communales

face aux anciens remparts de ce qui est appelé le Pentagone. En 1862, Victor Besme, architecte et urbaniste de la ville de Bruxelles dessinera un plan d'alignement tramé (PAD Loi Bruxelles, 2019 : 12) sur lequel viendront se greffer des logements de style néoclassique. Aujourd'hui seule la structure viaire est relativement conservée, la rue historique de la Loi est devenue un axe métropolitain structurant où se sont greffés bureaux et commerces. Dès son développement, de nombreux hôtels particuliers ont été construits à cet emplacement, la population de ce quartier est réputée être de la noblesse et de la bourgeoisie. Grâce à la taille des îlots, il sera plus évident de bâtir des hôtels avec jardin en cœur. Bon nombre de rues seront à dominance aristocratique (Janssens, 2017 : 290), classe qui contribuera pendant la première moitié du vingtième à sa réputation d'avant l'Union européenne.

Plusieurs facteurs vont mener à la disparition de la classe aristocratique et à un basculement de fonction dans le quartier Léopold, bien qu'une nouvelle classe aisée apparaîtra vers la fin du vingtième. Dans un premier temps, l'exode rural a poussé la population à se concentrer dans le centre-ville ou se retirer dans la banlieue. Malgré la proximité avec le quartier royal, les nobles déménageront, laissant les bâtiments abandonnés puis plus tard démolis (Idem : 299). En réalité, le quartier était destiné dès sa conception à des travaux de modernisation de la ville et promis à des fonctions diverses que le centre n'était pas en mesure d'accueillir, à cause de l'étroitesse de ses îlots (Piérart, 1999 : 63). Alors qu'au XIX<sup>ème</sup> les villas et les appartements étaient mal vus par les habitants de cette caste, l'opinion changea vers ce qui semble être la seconde moitié du XX<sup>ème</sup>, où l'image des maisons individuelles et villas au sein de communes vertes, peu denses et riches en parcs, fut mieux perçue (Janssens, 2017 : 299). Le peu de déclivité du

quartier permit d'urbaniser de façon dense les îlots rectangulaires du futur quartier européen et de tracer des lignes droites jusqu'à la rupture du tissu urbain continu (PAD Loi Bruxelles, 2008 : 12). On comprend vite pourquoi l'idée d'implanter un quartier d'affaires et d'administration à cet endroit fut envisagé, ce qui m'amène au deuxième temps : le traité de Rome.

Bruxelles étant désignée comme l'hôte des instances de la Commission européenne, du Parlement européen et du Conseil de l'Europe, le besoin de réaliser un quartier à part entière était de mise. C'est ainsi que ce quartier Léopold offrit un espace de luxe à réinvestir, du fait de sa position (près du centre-ville), sa topographie, l'abandon d'une partie des habitants mais surtout par rapport à la dimension des îlots (taille carré, grande largeur et grande profondeur, grande taille des parcelles cadastrales par rapport à celles du reste de la ville), régis en partie pour accueillir des grands hôtels particuliers, Le processus de démolition eut pour conséquence l'expropriation de nombreux ménages. Très vite, à l'exception de certaines rues, les populations permanentes auront disparu à la même vitesse que les immeubles du XIX<sup>ème</sup>. Aujourd'hui, la population est toute autre, bien qu'il soit envisagé de ramener une population plus locale dans le quartier. Il est mentionné que 27 000 fonctionnaires européens fréquenteraient le quartier chaque jour. Ces fonctionnaires se rendent entre leurs habitats et les bâtiments de l'administration de l'Union européenne répartis entre Bruxelles-Léopold, Etterbeek et Ixelles (Chong, 2020). En complément des fonctionnaires, beaucoup de lobbyistes viennent travailler dans le secteur au service des compagnies privées qui s'y trouvent. On estime à 11 800 lobbyistes qui fréquentent le quartier, mais il semblerait que ce soient uniquement ceux enregistrés dans le registre de transparence de l'Union européenne et que les chiffres soient en réalité deux fois plus élevés, avec le

secteur privé représentant 70 % du personnel (Idem). Les activités de lobbying ont émergé en même temps que les instances européennes qui les ont attiré tels deux aimants. Parallèlement à cela, seuls 1941 habitants résident dans ce qui est considéré comme le « quartier européen » au sens strict (données de 2010), ils sont maintenant 2 146 mais étaient 3 434 en 1981. D'autres sources viennent affirmer un écart plus alarmant entre les résidents et les hommes d'affaires : il y aurait 80 000 hommes d'affaires contre 900 habitants (Laurens, Marchan, van Criekingén, 2012 : 79). On peut observer le même phénomène se produire dans le quartier des Squares qui possédait 12 330 habitants en 1981 et en compte 12 792 en 2014 après être tombé à 10 504 en 2010. À l'inverse, les quartiers moins affectés par ce phénomène comme Jourdan, le centre de Saint-Josse ou Matonge ont vu leur population rester relativement stable voire croissante pendant ce laps de temps (PAD Loi Bruxelles, 2008 : 16). En lisant le Plan d'Aménagement directeur, on remarque que la rente foncière et la demande en bureaux est la raison principale d'une désertion démographique dans ce secteur. L'installation des instances administratives a fait détruire la quasi totalité des habitations précédentes, à l'exception de celles protégées de la destruction. Le quartier est saturé en demandes et la présence des lobbies et des locaux administratifs n'a fait qu'attirer une nouvelle population bien plus aisée que la première. À la différence de la classe noble et bourgeoise présente avant 1959, la population qui y réside possède une forte proportion d'étrangers : plus de 38 % par rapport à la moyenne régionale. Enfin, la question du revenu distingue cette population du reste de Bruxelles car, du fait de la présence des activités économiques, les résidents ont un salaire bien plus élevé que le reste de la moyenne régionale (au delà de 22 000 €). Enfin, la part de logements sociaux y est très largement inférieure au reste de la

ville (5 % de logement social et aucune évolution).

La classe bourgeoise était cependant très présente, et par moment pouvait égaler en nombre la noblesse dans certaines rues. Il était par ailleurs mentionné qu'en 1914 certains axes comme la rue de la Loi était partagés entre la noblesse et la bourgeoisie. Cette rue à elle seule se partage 7,5 % de la noblesse bruxelloise et 5,1 % de la haute bourgeoisie, le cas se voit également à rue Joseph II où 1,9 % de nobles et 2,2 % de bourgeois se trouvaient (Janssens, 2017 : 290). Malgré une mixité dans les avenues les plus remarquables, la noblesse étaient considérée comme dominante dans le quartier jusqu'à l'aube de la Seconde Guerre mondiale. Ce quartier se démarquait du reste de la commune où les classes dominantes par quartier étaient reconnues comme populaires ou bourgeoises. Aujourd'hui, le quartier d'affaires contraste de loin avec les quartiers alentours. En se baladant dans les grandes rues, on ne peut ignorer la présence majoritaire de « cols blancs ». Badge autour du cou, veste de costume trois pièces, parfois une valise à la main, parfois un chauffeur privé, la haute classe se veut principalement étrangère. Lors de ma visite, je ne fus pas surpris de voir que la grande partie des passants ne parlaient ni français ni néerlandais. À l'inverse, l'anglais et l'allemand étaient très largement répandus, que ce soit en me croisant ou en prenant une pause en bas d'un immeuble. La langue anglaise est la langue de facto d'un quartier international où ambassadeurs, lobbyistes, hommes d'affaires et agents européens se croisent. Le français est pratiqué par les agents de sécurité, qui sont des résidents à l'année. À l'exception de ces agents et des quelques habitants y résidant, la population de Léopold est éphémère. Cette éphémérité, je la ressens à chaque passage d'un homme d'affaires en transit ou d'un couple de personnes parlant un anglais approximatif, avec un accent et une maîtrise variable.

Face au quartier européen, les quartiers alentours sont drastiquement différents. Il suffit de contourner le bâtiment Berlaymont, siège de la Commission européenne pour comprendre son rapport avec le contexte et voir une toute autre population fréquenter le lieu. Restaurants italiens, cafés avec terrasse au bord de la route, les citadins semblent plus décomplexés. De l'autre côté, à Ixelles plus au sud, on trouve le quartier africain, principalement congolais, le plus grand de la région. Non loin, en se posant sur la place Jourdan à Etterbeek, la population est également différente du quartier européen et principalement issue de l'immigration congolaise, présente à Matonge depuis les années 1950 lors de l'indépendance de la République démocratique du Congo. Bien que la différence de population soit flagrante dès que l'on franchit les limites du quartier, beaucoup d'hommes d'affaires consomment à la restauration locale ou restauration rapide de la place Jourdan.

La population immigrante dite permanente ne se mélange cependant pas avec la population immigrante dite éphémère. En effet, comme dans le cas de beaucoup de villes globales, les personnes issues de communautés étrangères tendent à tisser davantage de liens avec les personnes de la même communauté plutôt qu'à la ville qui les accueille. Saskia Sassen le relaye dans sa notice d'Introduction à la ville globale en expliquant que « Les communautés immigrantes, par exemple, tissent des réseaux d'autant plus denses avec leur communauté d'origine qu'elles sont bien établies dans leur ville d'accueil. De même, les échanges d'ordre culturel s'intensifient, comme en témoignent le développement des marchés internationaux de l'art, tandis que les projets politiques informels (portés notamment par les organisations militantes, mobilisées autour de causes environnementales, de la défense des droits de l'homme, etc.) suivent la même tendance » (Sassen, 2004 : 14).

Ainsi la communauté des travailleurs proche de la Commission tendent à rester ensemble durant les pauses tandis que celle aux alentours ne les fréquente pas plus. Certains croisements se font lorsque des agents travaillant du côté de Loi prennent leur pause dans les cafés des bâtiments non rasés du quartier des Squares juste derrière les bâtiments Berlaymont et Charlemagne.

Le Parlement, selon son site officiel, recense 6 000 personnes travaillant dans ses locaux, son bâtiment se trouve non loin du boulevard périphérique et beaucoup plus excentré que le reste des locaux administratifs de l'Union européenne. La population fréquentant le parvis semble être bien plus hétérogène : présence d'adolescents, de familles entières et d'étudiants ; beaucoup viennent y passer du temps pour jouer, se reposer ou bien visiter.

En fin de compte, ce quartier possède une population qui a beaucoup changé ces soixante dernières années. La population initiale a d'abord peu à peu quitté le secteur. Une population bien plus riche et puissante a remplacé l'ancienne depuis les années soixante ce qui a provoqué une disparition massive de la typologie néoclassique présente auparavant.

Aujourd'hui il y a une proportion incomparable entre les personnes venant travailler et les personnes y résidant, ce qui fait de ce secteur un secteur majoritairement fonctionnel et orienté vers le tertiaire. La population présente ne semble pas être en lien avec les résidents aux alentours (notamment à Ixelles) à cause des différences de typologies et d'activités que l'on y trouve mais aussi de communauté.

### 1.3. Déclin et survie des habitats du XIX<sup>ème</sup> Siècle

La morphologie urbaine du quartier a muté à tel point que ses propres limites symboliques se sont reflétées frontalement d'un point de vue architectural. Très peu de logements ont été conservés. L'étrange raison d'une destruction si importante d'un territoire initialement aisé vient de la disparition de cette classe vers une banlieue plus prospère, délaissant « sans regret » un « patrimoine déjà déserté » (De Beule, cité par Laurens, Marchan, van Crielingen, 2012 : 84).

Dans le cadre de l'édification du bâtiment à rue de la Loi 109 destiné au Conseil de l'Europe, un édifice de luxe construit dans l'entre-deux guerres et récupéré par l'État en 1947, le Résidence Palace étant menacé par les promoteurs privés. Le concours lancé en 1975 par l'État opposait quinze projets, le Conseil avait fait part de sa volonté de raser intégralement l'îlot mais l'État refusa et insista pour un maintien partiel ou intégral (Bolle, 2021 : 134). Si ce dernier avait assuré vouloir conserver l'immeuble d'une disparition certaine, le Résidence a été tout de même très affecté lorsque le concours trancha pour une proposition du groupe Westland/Utrecht. En effet, selon le Centre d'Étude et de Recherche urbaine, deux parties adossées au bâtiment principal seront rasées puis remplacées par une énorme façade vitrée.

Tout ce qui est du passé a radicalement disparu, d'ailleurs j'observe pendant mes recherches que le nom même du quartier a été peu à peu effacé au profit de « quartier européen ».

La morphologie urbaine du quartier a muté à tel point que ses propres limites symboliques se sont reflétées



FIG. 1. Rue de la Loi 70



FIG. 2. Angle rue de Pascale et rue Belliard



FIG. 3. Gare de Bruxelles Schuman



FIG. 4. Ancienne gare du Luxembourg

frontalement d'un point de vue architectural. Très peu de logements ont été conservés. L'étrange raison d'une destruction si importante d'un territoire initialement aisé vient de la disparition de cette classe vers une banlieue plus prospère, délaissant « sans regret » un « patrimoine déjà déserté » (De Beule, cité par Laurens, Marchan, van Criekingen, 2012 : 84).

Dans le cadre de l'édification du bâtiment à rue de la Loi 109 destiné au Conseil de l'Europe, un édifice de luxe construit dans l'entre-deux guerres et récupéré par l'État en 1947, le Résidence Palace étant menacé par les promoteurs privés. Le concours lancé en 1975 par l'État opposait quinze projets, le Conseil avait fait part de sa volonté de raser intégralement l'îlot mais l'État refusa et insista pour un maintien partiel ou intégral (Bolle, 2021 : 134). Si ce dernier avait assuré vouloir conserver l'immeuble d'une disparition certaine, le Résidence a été tout de même très affecté lorsque le concours trancha pour une proposition du groupe Westland/Utrecht. En effet, selon le Centre d'Étude et de Recherche urbaine, deux parties adossées au bâtiment principal seront rasées puis remplacées par une énorme façade vitrée.

Tout ce qui est du passé a radicalement disparu, d'ailleurs j'observe pendant mes recherches que le nom même du quartier a été peu à peu effacé au profit de « quartier européen ».

La rue de Toulouse et la rue de Pascale sont les deux seules rues plus ou moins épargnées par les interventions successives, les angles de rues ont cependant été détruits pour laisser place à des immeubles de bureaux comme le Collège européen de sécurité et de défense.



FIG. 5. Carte de l'emprise du bâti en 1961



FIG. 6. Carte de l'emprise du bâti en 1971



FIG. 7. Carte de l'emprise du bâti en 1987



FIG. 8. Carte de l'emprise du bâti en 2020

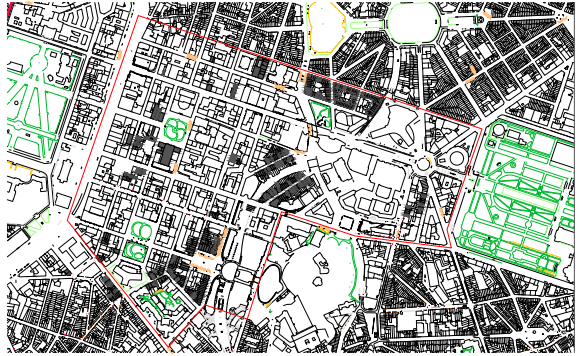


FIG. 9. Carte des bâtiments du XIX<sup>ème</sup> Siècle restants



FIG. 10. Rue du Champ de Mars



FIG. 11. Rue du Champ de Mars

#### 1.4. Les barrières présentes dans le quartier

Semblable à beaucoup de quartiers mondialisés, Léopold est spécialisé dans une fonction administrative et financière qui brasse des milliers de cadres chaque jour. Cette bouillante activité vient provoquer un isolement face au reste de la ville, notamment des quartiers pauvres. La commune, comme d'autres villes globales va protéger fermement cette activité stratégique et faire obstacle à toute forme de nuisance : manifestations, attentats, activités sportives bruyante, rassemblements, casseurs, photographes ; dans une certaine mesure chaque bâtiment administratif est protégé face aux risques d'attentats. Les activités informelles sont bannies de l'espace extérieur, seuls le travail, le transit, la restauration dans des lieux dédiés sont communément admis. Des bandes cyclables sont aménagées dans un but de mobilité active : on n'en retrouve pas près des parcs ou des rares lieux résidentiels. En regardant le quartier dans son ensemble, deux barrières sont distinguables : celle à l'échelle urbaine et celle à l'échelle architecturale. Les deux se complètent, se caracté-

risent à la fois physiquement et réglementairement. Les villes globales investissent ces murs dans le but de conserver le capital spatialement, représenté par les firmes privées (Sassen, 2010 : 50).

Les outsiders ne sont les bienvenus que s'ils circulent et ne se font pas remarquer, mais dans certains cas, on ne manque pas de leur dire. Les quartiers mondialisés sont en quelque sorte des hyper-lieux fermés sur eux-mêmes. Si le quartier européen jouit d'une proximité immédiate avec le centre-ville et que les infrastructures de transport font de ce secteur une polarité régionale à part entière, avec notamment des connexions directes à Brussels Airport depuis les trains IC (Intercités), la pratique pédestre et cyclable n'a pas été envisagée de la même façon.

Le transport est organisé, grâce à la trame régulière, pour que le trafic soit le plus fluide possible, c'est pour cela que certaines rues sont à sens unique bien qu'elles aient plusieurs voies. Pour le transport, toutes les précautions sont prises : les bandes cyclables, occupant une voie entière, sont isolées du reste de la route par des blocs de béton alignés qui, en plus d'obstruer la vue, génèrent un sentiment d'être dicté vers un endroit précis, où s'arrêter, traverser, se poser n'est pas permis.

Des barrières métalliques recouvertes d'aluminium créent une sorte de frontière nette entre le trottoir et la chaussée. Elles sont le plus souvent accompagnées de potelets de la même matérialité. Les limites administratives ouest du quartier correspondent à la frontière avec les anciennes murailles de la ville, aujourd'hui un boulevard urbain sur plusieurs niveaux. Le secteur est déjà historiquement coupé du centre-ville mais aussi des quartiers alentours qui n'ont pas adopté le même plan tramé que celui-ci, se résultant à des discontinuités urbaines et des problèmes de raccordement des rues autour des frontières du quartier européen. Les infrastructures de transport, bien que



FIG. 12. Rue Belliard, avec le Comité des Régions



FIG. 13. Angle avenue de Cortenbergh et rue Le Corrége



FIG. 14. Esplanade du Conseil de l'Europe, avec le bâtiment Charlemagne en fond.



FIG. 15. Rue de la Loi dans son ensemble.

déjà existantes avant 1960, sont une barrière en soit, car je n'imagine pas une gare moitié enterrée, moitié aérienne ne pas prendre moins de place que celle de Bruxelles-Schuman n'en occupe. »



FIG. 16. .Caméra de vidéosurveillance planquée dans un lampadaire devant le bâtiment Berlaymont

### 1.5. Des immeubles hautement surveillés

Incrediblement fortifiée, l'UE semble déconnectée du reste du quartier. Chaque entrée d'une adresse de la cinquantaine de sites appartenant à l'Union européenne est surveillée, ce qui paraît bien évidemment normal pour le siège du pouvoir décisionnaire de la deuxième plus grande union mondiale en terme de PIB. La conséquence, c'est une omniprésence d'agents de sécurité, veste noire et orange dans les rues, dans les places, aux entrées de ces immeubles. Je me sentais constamment observé et analysé.

Mes premières altercations ont été involontaires, d'ailleurs je n'avais effectué aucune démarche reprochable envers qui que ce soit, ni provoqué dans mon comportement des réactions susceptibles de m'interpeller.

Pourtant lors de mon passage à la rue d'Arlon, non loin du Parlement, une personne âgée, vêtue d'une veste de costume beige détourne son regard vers moi en me croisant en sens inverse ; il vocifère, d'un air de vouloir m'adresser la parole et se retourne en me fixant droit dans les yeux une fois m'ayant dépassé. À ce moment là je comprends qu'il voulait me faire une réflexion mais je continue ma route. Je me retourne occasionnellement deux fois et constate toujours son regard statique entièrement rivé sur moi. Je m'avance à l'angle avec la rue Belliard et cette personne était décidée à me suivre. Je me pose des questions et considère qu'il est temps de ranger mon appareil photo dans mon sac ; en parallèle, un agent de sécurité de la Commission, probablement en route pour tra-

vailler, marche vers ma direction en me regardant. En s'arrêtant au croisement des deux rues, j'avais l'idée de me rendre à l'immeuble Belmont au 62 rue d'Arlont, qui occupe en réalité la majeure partie de son îlot. Le regard suspect de l'agent me fit comprendre qu'il valait mieux attendre que l'on s'éloigne avant de ressortir l'appareil et prendre en photo cet immeuble. Finalement, l'homme de départ a lâché prise et est reparti vers sa destination. À rue de la Loi, les bâtiments emblématiques sont gardés tels une forteresse impenable. Au-delà des dispositifs de dissuasion présents sur le trottoir, toutes les entrées étaient gardées par une loge comprenant un à deux gardiens. Un point de vue au fond du Conseil de l'Europe m'intéressait, en prenant l'immeuble en photo et son accès, le gardien présent m'interpella et vint à moi :

- *Excusez-moi je peux voir votre photo ?*

Je lui montre sans contestation les dernières photos que j'ai prises du bâtiment, il me demande de les supprimer. En lui demandant pourquoi, il m'informe que les immeubles de l'Union européenne ont certes le droit d'être pris en photo mais que toute apparition d'un accès menant aux bâtiments était interdit.

- *Vous pouvez prendre les immeubles oui (me pointant du doigt le toit de l'immeuble The One à Loi 107) mais pas les accès, c'est interdit (cette fois-ci en pointant du doigt sa propre loge).*

Je m'excusai et m'en allai. Ma crainte fut soulagée pendant un certain moment : je compris que je pouvais effectivement prendre n'importe quel immeuble en photo mais que seuls les accès étaient évidemment à cacher. À partir de ce moment je me sentis moins coupable de mes actes malgré la suspicion de certaines personnes me croisant ; car s'il est légal de prendre le lieu public (sous conditions) il n'en

est pas plus apprécié dès qu'il s'agit de prendre des immeubles soit non touristiques soit d'un intérêt architectural et patrimonial inférieur aux autres, un immeuble lambda en soi. Je reçus un appel d'une correspondante à Enghien, en visite à son ancienne agence de stage qui leur avait expliqué ce pourquoi j'étais à Bruxelles. Elle m'informe que les architectes de son agence lui ont précisé que ma démarche est illégale auprès des autorités locales. Je la rassure en lui expliquant ce que l'agent de sécurité du conseil de l'Europe m'a dit, c'est à dire que j'ai le droit de photographier les immeubles de la commission. En réalité ce n'était que partiellement vrai. J'ai compris que cette liberté était variable en m'approchant de deux immeubles isolés de l'avenue de Cortenbergh au numéro 150 et 158. En effectuant quelques photos de l'immeuble, je décide d'en prendre une à la limite avec les immeubles d'habitations alentours. Je trouvais le raccordement entre ces deux typologies intéressantes. Au moment de prendre la photo, un agent à l'entrée sort et m'interpelle :

- *Monsieur venez par ici.*

- *Oui.*

- *C'est pourquoi ?*

Je me présente, carte d'étudiant prête à être montrée, puis je lui explique le motif de ma venue. Ce dernier m'explique que ce n'est pas possible de prendre cet immeuble en photo, je lui réponds ce que l'agent précédent m'a dit, à savoir que les bâtiments de la commission ont le droit d'être pris en photo tant que les accès n'apparaissent pas.

- *Oui mais ce bâtiment est un peu plus sensible que les autres vous voyez ?*

- *Ah d'accord, autant pour moi, est-il possible de garder les photos ou dois-je les supprimer ?*

- *Attendez je reviens, dit-il.*

Après deux ou trois minutes à attendre devant le porche d'entrée, l'agent de sécurité revient vers moi, d'un air bienveillant mais gêné :

- *Non, s'il vous plaît la prochaine fois soyez discret quand vous prenez des photos.*

Je lui demande si je peux connaître le nom du bâtiment ou ses activités :

- *C'est secret.*

Je lui demande si je peux prendre en photo le bâtiment d'à côté, celui au Cortenbergh 158. Il me répond que c'est le même que celui-là, que le bâtiment a été annexé pour agrandir les activités du Cortenbergh 150.

Enfin, en lui demandant s'il est nécessaire que je supprime les photos, l'agent me répond que non, mais que je devrais quitter les lieux rapidement pour ne pas avoir de problème.

Aucune plaque n'est mentionnée sur la devanture de l'immeuble. Rien n'indique qu'il s'agisse de l'Union européenne si je ne m'étais pas renseigné un peu avant.

Plusieurs bâtiments répartis un peu partout dans le quartier hébergent les mêmes activités. Parfois ces dites activités sont couplées avec d'autres activités. Par exemple la Délégation générale des Ressources humaines et Sécurité se trouve en même temps à l'avenue d'Auderghem, à Loi 107 où siègent également les DG informatique, DG interprétations et l'office européen de sélection du personnel. On retrouve également la DG Ressources humaines et Sécurité

à rue Gustave le Bon 3 et à rue Joseph II.b

Plutôt étonné de la différence d'avec Londres : il y a peu de caméras publiques présentes dans la voie publique. En revanche, des caméras sont présentes à chaque grand croisement, elles dépendent seulement des bâtiments où elles sont fixées.

## **2. La bureaucratie et son impact imperceptible**

### **2.1. Affaiblissement ou opportunisme de l'État fédéral ?**

En Belgique, pays à multiples gouvernements, plusieurs situations ont mené à une perte de l'autorité nationale sur son territoire, perte d'autant plus opportune à la sphère de la finance puisque cette dernière n'est pas conditionnée par l'obstacle le plus important à son essor. Gilles Pinson mentionne dans *La ville néolibérale* que les réformes de décentralisation des pays occidentaux auraient poussé les mesures de renouvellement urbain à être beaucoup plus localisée afin de répondre aux besoins et problèmes situés. La décentralisation va atteindre la Belgique comme le reste des pays européens et produira son fruit le plus abouti : la fédéralisation du pays en 1989. La transformation du pays en entité fédérale va octroyer des droits supplémentaires aux régions et aux provinces et ainsi le pays en lui-même n'intervient plus que pour les affaires étrangères ou d'intérêt national.

La barrière de la langue menant à la création de trois communautés distinctes, organisant elles-mêmes une politique différente des régions, achève cette division de l'État et va même jusqu'à créer une confusion

entre les hiérarchies. À la différence des régions, les communautés vont au delà des limites territoriales (comme la communauté de Wallonie-Bruxelles) et la coopération entre deux régions au nom d'une même communauté n'a pas les mêmes intentions que celle d'une région.

Suivant ce constat, on pourrait diviser la Belgique de deux façons : avec les régions et avec les communautés. Les régions vont jouer un rôle économique, politique et vont assurer une cohésion territoriale quand les communautés vont se concentrer sur la dimension sociale et linguistique.

Les méthodes de décentralisation des pays industrialisés varient les unes des autres en fonction des lois et du pouvoir en place mais les prises de pouvoir de l'État belge n'ont pas nécessairement contré la montée du spectre financier en tant que composante nécessaire à l'économie du pays. En 1962, bien avant la décentralisation du pays, l'État Belge se renforce au détriment des gouvernements locaux ; à cette époque l'Union européenne n'existait que depuis sept ans en tant que CEE.

L'État encourage les initiatives privées dans la conception immobilière, se traduisant par une augmentation des expropriations pour des intérêts privés et immobiliers. Une partie de la bruxellisation se fait par ailleurs à cette période, âge d'or des promoteurs privés ne se privant de détruire puis reconstruire de façon anarchique des projets immobiliers dont les usages sont exclusifs (les exemples du parking 58 et de la tour Blaton sont particulièrement marquants).

L'anarchie vient à son paroxysme en 1970 quand les constructions des instances européennes sont entreprises et qu'une grande partie des ménages existants sont expropriés. En réalité le gouvernement belge n'était pas en position de faiblesse mais au contraire, a saisi l'occasion pour offrir à l'Union européenne une « offre prestigieuse » pour chacun des grands bâti-

ments de la CE. Le Conseil de l'Europe, quant à lui, demandera un lieu pour y installer son siège en 1975 avec le financement de l'État, sans pour autant garantir d'occuper les locaux (Bolle, 2021 : 137). L'État suit les demandes des instances et n'hésite pas à s'étaler au delà des quelques îlots initialement prévus pour la CE et le Conseil. Il a tout de même son mot à dire sur la préservation de la Résidence Palace que le Conseil européen ne voulait épargner.

## 2.2. La Commission à Bruxelles : l'emprise invisible

Le quartier Léopold (ou quartier européen) est le quartier d'affaires le plus important de Belgique. Véritable poumon économique de Bruxelles, il concentre à l'intérieur de ses limites 35 des 69 bâtiments réservés à la CE, plus le parlement et le conseil de l'Europe (Bruxelles possède 47 immeubles réservés à la CE, Ixelles possède le Parlement). Au total, la surface de bureaux à Léopold est estimée à 3,6 millions de m<sup>2</sup> dont près du quart est réservé à la Commission (Laurens, Marchan, van Crielingen, 2012 : 79). Cette part importante correspond à la place que prend la Commission dans le quartier comme le montre cette cartographie. Tous les îlots au nord de Loi possèdent au moins un bâtiment appartenant à la Commission, comme une infection qui se propage, depuis le noyau, vers les grands axes et la périphérie.

Bien que la Commission ait annoncé vouloir diviser par deux son emprise, il n'en demeure pas moins que les locaux ont été presque exclusivement construits pour cette fonction. Il y a de fortes chances que les bâtiments vacants soient réaffectés soit pour un usage bureaucratique, ce qui ne change pas la donne sur le rapport inégal en nombre entre les bureaux et les logements ; soit pour un usage plus partagé, ce qui pose beaucoup de questions concernant la typologie des bâtiments, surtout au regard de ce à quoi

ressemblent ces immeubles austères, sans grande plus value architecturale.

Il faut préciser qu'ils sont inadaptés à une fonction autre que du bureau, mais dans certains cas, semblables au Berlaymont, les immeubles doivent être remis à neuf tant ils deviennent aussi bien obsolètes pour leur usage d'origine que pour un autre. Il n'y avait pas vraiment de plan directeur pour cette intervention tous ces locaux. Initialement, les bâtiments Berlaymont et Charlemagne étaient prévus (et comme nous allons le voir, la position de Charlemagne à son emplacement actuel a été influencé par la présence des lobbies). D'autres constructions sont apparues avec des latences entre les livraisons, certains bureaux possèdent leur propre tour, d'autres s'imbriquent au sein de programmes divers (notamment privés).



FIG. 17. Carte des bâtiments appartenant à l'Union européenne. Données : site officiel de la Commission européenne.

### **3. Les lobbies présents au quartier Léopold**

#### **3.1. Le néolibéralisme en Europe et en Amérique du Nord**

Les politiques néolibérales européennes, plus particulièrement en Europe de l'ouest et du nord, ont drainé une toute nouvelle forme d'organisation spatiale dès la fin de la seconde guerre mondiale.

Si dans un premier temps aucune théorie ne s'était posée d'un point de vue spatial (y compris le marxisme), la notion du capitalisme a été rapidement analysée sur le plan géographique par des géographes et philosophes (notamment Harvey et Lefebvre).

La politique néolibérale issue du capitalisme a proliféré dans un premier temps aux États-Unis à partir des années 1970, lors de la crise pétrolière. Le chercheur Gilles Pinson explique que les capitaux se détournent du modèle industriel (en crise) pour se tourner vers l'immobilier (Pinson, 2021 : 63). Ce placement du capital est facilité par la prise en charge des dépenses publiques par les différentes hiérarchies au dessus des villes (le comté jouant un rôle mineur, c'est l'État fédéré et l'État fédéral qui se partagent les frais de construction des voiries).

La ville est exempte de frais de construction et n'a simplement que la maintenance des routes à assurer. C'est ainsi que les politiques locales ont été incitées par la construction des banlieues (les *suburbs*) résidentielles à caractère individuel. La prolifération de ce modèle individualiste basé sur la « liberté » de l'accès au logement privé semble être symptomatique de cet investissement du capital sur l'immobilier.

À cette particularité suburbaine née des Cités Jardins au début du XX<sup>ème</sup> et accompagnée de la progression de l'automobile et des infrastructures liées à cela naît la notion d'individualisme sur le plan urbain : logement excentré voire résidentialisé ; mobilité individuelle dont la forte demande engrangera la construction d'autoroutes en zone urbaine ; secteurs monofonctionnels etc. La progression de ce modèle architectural encouragée par les promoteurs de construction se remarque très vite quand on observe la pauvreté et la

médiocre diversité de ces logements : répétition des typologies par secteur afin de faciliter les coûts (un seul modèle décuplé en chaîne).

Au Royaume-Uni, la banlieue est devenue un lieu de rebut (dit *dumping ground*) résultat de ce que la ville déverse comme des déchetteries, des logements dor-toirs, cimetières, industries, faubourgs, etc. (Bégout, « Suburbia: utopie ou cauchemar ? », décembre 2021).

Si la banlieue a été rapidement investie, ce sera ensuite aux centre-ville, vidés de leurs habitants de l'être. Les entreprises de construction et les promoteurs, à partir des années 1980 vont monter en force grâce à la dérégulation, désindustrialisation et enfin les « levées de barrières à la circulation des capitaux » (Pinson, 2021 : 65). Cette montée est en partie due à la concentration d'entreprises et à la diversification des activités d'entreprises déjà en place (comme BNP Paribas Real Estate ou Sogeprom). D'abord aux États-Unis, puis ensuite en Europe, le néolibéralisme urbain vient instaurer une rationalité dans la planification des villes post-guerre mondiale : des quartiers d'affaires jaillissent du sol en centre-ville ou en périphérie (à Frankfort, Rotterdam et Londres, ces quartiers d'affaires vont naître dans l'hypercentre en raison de l'espace foncier disponible depuis les dégâts engendrés par la Seconde Guerre Mondiale, Rotterdam est devenu un « New York » sur canaux, Frankfort se surnomme « Meinhattan » en raison du fleuve qui le traverse, la *City* est devenue la place financière majeure après New York et sa bourse est la première dans le monde).

En 2008, la crise financière vient mettre en évidence les failles de la financiarisation. Il apparaît que la crise financière est une « crise financière de l'urbanisation » (Harvey cité par Pinson, 2021 : 80). Les crises financières ont un impact direct sur les villes et les habitants : expropriations, dettes, rachat ou faillite,

ou bien envolée des prix de l'immobilier Pour sauver leurs comptes, certaines banques vont récupérer des biens immobiliers hypothéqués, menant ainsi à une masse d'expropriation et d'expulsion. Les villes mondialisées sont les plus vulnérables à ces changements, a contrario des zones populaires moyennant un foncier modéré.

Le rapport aux États fait que les nations passent d'une logique de la redistribution à une logique compétitive dont le favoritisme penche sur la démarche entrepreneuriale (Eptsein, cité par Fol et Morange, 2014 : 11). En complément, le fordisme semble avoir permis selon Pinson aux générations d'avant les crises et la montée en puissance du néolibéralisme et de la financiarisation d'accéder à la propriété privée sans endettement ni crainte d'inflation. Aujourd'hui, il est bien plus compliqué voire « presque impossible » d'acquérir une propriété si l'on ne possède pas d'héritage.

### 3.2. La cohabitation lobbies - Commission

Le nombre de lobbies a largement augmenté ces dernières décennies. Si la planification d'un quartier entièrement voué à la direction générale des affaires de l'Union européenne a été maîtrisée dans son ensemble, quelques conflits eurent lieu entre les politiques d'aménagement public et les acteurs privés déjà en place.

Le gouvernement local prévoyait de métamorphoser intégralement le quartier Léopold pour en faire le nouveau poumons économique du pays, ce qui engageait dès sa mise en œuvre à partir des années 1960 une progression à la fois du parc foncier dépendant de l'Union européenne et, une décennie plus tard, du foncier appartenant aux entreprises privées. Il est à noter que les promoteurs immobiliers des années 1970 avaient reçu l'appui de l'État fédéral Belge pour développer leur projet à moindre risque. En réalité, le développement de la sphère économique privée dans

le quartier a même influencé l'expansion européenne à la rue de la Loi puisque la construction entreprise par des promoteurs privés a fait déplacer l'implantation du Conseil de l'Europe vers son site actuel, en face du bâtiment Berlaymont (Terken, cité par Bolle, 2021 : 133).

L'emprise commerciale et financière a un poids très loin d'être négligeable sur le plan des concertations vis-à-vis de l'aménagement urbain en ville. L'économie du capital a été capable de modifier littéralement le design et la taille d'une organisation internationale représentative des 830 millions d'européens, impliquant que la typologie et la taille de la parcelle ont été contraints par une commande supérieure dans la hiérarchie des opérations d'aménagement, dont les îlots résidentiels initialement présents du quartier ont été les grands perdants.

Cette règle de surpassement des législations nationales au profit d'un libre marché « à échelle monde » n'est en réalité pas nouvelle dans la ville. Elle aurait commencé bien avant la création du quartier et pourrait être un axe structurant par lequel les institutions se sont développées. Un article de *Libération* (1<sup>er</sup> avril 2019), citant l'historien canadien Quinn Slobodian (*Globalists. The End of Empire and the Birth of Neoliberalism*), explique que le projet néolibéral des origines date des années 1930. Ce projet de libre-échange international octroyait des droits supplémentaires aux lobbies, qui n'attendaient de l'État qu'un allègement des règles fiscales envers eux. L'article semble conforter la thèse de *La ville néolibérale*, mais fait tout de même directement le lien avec le processus d'émergence de la dimension européenne en tant qu'organisation. En effet, il est notable de constater que depuis le traité de Rome, les congrès et sommets aboutissants à des traités (dont celui de Maastricht) n'ont fait que faciliter les échanges entre pays européens sur le plan économique : libre circulation sur l'espace Schengen, accords d'échanges étudiants

facilités sous le programme Erasmus, abandon de la frontière des pays membres, coordination commune voire création d'une potentielle armée commune, etc. Les échanges commerciaux ont su tirer profit de cette libre circulation dans l'espace Schengen, inédite dans l'histoire géopolitique. Cependant la création de la Communauté économique européenne freinait cet engouement de crainte que l'Europe ne devienne un État à part entière, ce qui induirait qu'un pouvoir aussi puissant que celui-ci irait à l'encontre des libres échanges extra européens.

En revanche, l'opinion néolibérale (notamment outre-manche) penche pour une meilleure coordination des flux financiers grâce à cette nouvelle organisation dite « supranationale » qui effacerait peu à peu le rôle de l'État (national) en tant que régulateur au grand bénéfice de la CEE, du moins cela marquerait une étape décisive vers le retrait de son autonomie (Libération : 1<sup>er</sup> avril 2019).

L'extension du droit du capital s'est fait en concordance avec un développement économique commun aux États membres et vient se concrétiser en 2002 avec l'arrivée d'une monnaie commune facilitant davantage tous les échanges déjà présents avec les monnaies communes antérieures (franc français, belge, liechtensteinois pour ne citer qu'eux).

Comme l'avait expliqué Gilles Pinson, l'État n'est plus vraiment l'ennemi du libre échange et de la concurrence libre, mais doit faire en sorte de l'accompagner au travers de lois ou *Acts*. Cette libre circulation, voulant s'autoréguler avec la concurrence mène, dans le cas le plus extrême, à une anarchie que l'on peut observer urbanistiquement parlant (c'est tout le sens du terme de bruxellisation).

C'est à ce moment là que l'État perd le contrôle et c'est tout l'objet du Quartier Léopold : depuis la loi d'urbanisme de 1962, l'État favorise l'essor du privé et concède des terrains à des promoteurs (privés donc) et à l'Union européenne en leur louant des

locaux le temps qu'elle trouve une situation stable (Bolle, 2021 : 134), elle procède à une expropriation sans gêne quand il s'agit d'habitations existantes mais doit négocier la relocalisation d'une partie de la Commission quand des promoteurs s'accaparent déjà les parcelles désirées.

À Bruxelles, avant le PAD Loi, il n'y avait pas vraiment d'ÉPA ou autre organisme foncier intermédiaire à la ville pour orchestrer le renouvellement urbain. C'est une sorte de « laisser-faire » (Laurens, Marchan, van Criekingen, 2012 : 84) de l'État en faveur de cette nouvelle classe internationale qu'est le Conseil de l'Europe et autres instances, qui de toute façon ne garantissaient pas leur présence définitive avant 1992. On imagine difficilement le désastre provoqué si le Conseil avait décidé l'annulation de son emménagement après que la ville ait exproprié les ménages, rasé l'îlot et la rue adjacente au sud, lancé un concours et ait détruit une partie de la Résidence Palace pour y construire son siège.

Le renouvellement urbain n'est donc pas régi par un établissement public comme en France, les opérations se font selon les besoins des uns (l'UE) ou des autres (les lobbies). La livraison d'un immeuble européen se fait selon le schéma suivant : l'UE demande à l'État un hébergement temporaire avec une surface de bureaux satisfaisante ; l'État procède soit à un concours, soit confie la commande à un promoteur privé, soit examine les projets en cours de réalisation où il reste de la surface foncière disponible pour le louer à la Commission ou au Conseil. Deux décisions viennent cependant structurer cet aménagement : la loi de 1962 qui octroie une mise en demeure d'expropriation rapide si nécessaire, et le plan de l'Administration des routes entre 1962 et 1965 (Idem). Enfin, aux abords de 1970 les projets se concentrent vers le rond-point Schuman où se trouvent le Berlaymont et Charlemagne.

Pendant les années 1960, il ne s'agit pas d'une riva-

lité entre les acteurs mais bien d'une concordance et concertation commune (pour ne pas se marcher dessus).

### 3.3. L'influence du pouvoir financier sur la ville

En Belgique comme en Europe, à l'issue de la Seconde Guerre mondiale, de nombreuses zones franches et autres illustrations concrètes de la doctrine néolibérale se sont progressivement installées dans les grandes zones urbaines. Expérimentations, développement de zones financières ou résidentielles, reconstructions de centre-ville et autres cas d'études ont mené à la modernisation des villes occidentales en prenant un virage radical vers le fonctionnalisme et la concurrence. À Bruxelles, plusieurs exemples sont identifiables : le quartier Nord, Léopold et le centre-ville. Nous avons vu que des politiques ont suivi ce changement de conception de la ville mais l'État restait cependant très concerné par les opérations.

Les traités successifs de la deuxième période du XX<sup>ème</sup> n'ont fait qu'amplifier l'installation d'un « droit au capital » (Libération : 1<sup>er</sup> avril 2019) au grand dam de la souveraineté populaire. Partout où le capital se spatialise, la liberté citoyenne se restreint pour faciliter la production concentrée de valeurs et de produits. Bruxelles n'incarne pas moins cette vision que son homologue d'outre-manche bien que les secteurs financiers ne soient pas autant contrôlés qu'à la City ou à *Canary Wharf*. Force est tout de même de constater que l'espace public (au sens que je lui donne dans le lexique) limite socialement les interactions pour plusieurs raisons : la sécurité que nous

avions pu voir, qui se traduit spatialement par des objets autistes sans rapport avec la ville, parfois encombrants ; des façades abstraites, aucun rapport bâti / espace public ; dans certaines zones, interdiction de pratiques sportives.

### 3.4. Évolution du foncier

L'absence de logements sociaux et d'équipements publics contribue à une impression de présence de la doctrine néolibérale dans la ville. La création, par exemple, de logements sociaux sous une typologie spécifique va le plus souvent générer des espaces communs et parfois publics de la part des bailleurs. Il est d'ailleurs fait mention dans *La ville néolibérale* que le principe d'universalité lié à la politique du logement social est un frein à l'économie du marché libre puisque maîtrisé, régulé et démarchandisé par l'État ou ses représentants. Il est attaqué par les mouvements libéraux au travers de réformes (Pinson, 2021 : 69), considérant que seul le marché est « l'ordre naturel » qui vient réguler automatiquement les écarts et que l'intervention publique ne doit se faire qu'en dernier recours et à la marge. Certains exemples étrangers tels au Royaume-Uni viennent « corriger » cette offre résidentielle initialement réservée aux populations dites précaires au travers de réformes instaurant un quota de logements publics et sociaux comme le *Right To Buy Act*, permettant aux habitants d'acheter leur logement et ainsi réduire le parc de logements sociaux du pays.

La part de logement social dans une ville donnée est intéressante pour comprendre son niveau d'hospitalité envers les populations. Or, au quartier Léopold,

la part de ces logements est nulle voire inexistante. Nous avons vu précédemment qu'aucun pourcentage de logement social n'est présent dans ce quartier, du moins à l'intérieur de ses limites administratives. D'ailleurs, la part de logements a elle-même diminué comme je l'ai précédemment expliqué. Le PAD Loi mentionne à la page 16 :

« En raison de ce caractère administratif fortement marqué, le nombre de résidents dans le cœur du quartier européen est faible en valeur absolue. Le nombre de logement a chuté de moitié entre 1981 et 2001. Ceci est notamment dû à l'accroissement de la demande de superficies de bureaux, liée notamment à l'élargissement de l'Union Européenne. »

À la même page, la question des logements sociaux est révélée comme bien pire :

« Si le parc privé de logement se reconstitue progressivement, la part de logements publics (et sociaux en particulier) reste quasi nulle. Les chiffres révèlent en effet que le quartier a un taux inférieur à 5 logements sociaux pour 100 ménages. Cette réalité résulte notamment de l'incidence foncière très forte. »

L'incidence foncière mentionnée est intéressante à étudier, il faut comprendre ici qu'un quartier mono fonctionnel prévu pour du logement noble a été complètement remplacé par les bureaux privés et européens. Il est également expliqué que la part de logements familiaux et pour personnes âgées est faible voire inexistante. Bien que le projet propose une solution de rééquilibrage de la part de ces logements, cela reste faible contrairement au reste de la ville. Par ailleurs, les solutions proposées par le projet confirment ce que Gilles Pinson expliquait en désignant des zones franches sur lesquelles l'on intervient en assouplissant les règles du plan d'urbanisme.

Le projet mentionne notamment que les logements sont désormais défendus de toute destruction sous quelque condition. En effet, il est précisé que seul un remplacement égal de la surface de logement détruite

sur le site permet d'autoriser la destruction des logements déjà présents ici. Cette condition s'assouplit tout de même s'il ne reste de l'espace disponible pour les reconstruire : il y a en effet la possibilité de construire dans la même zone ou, à défaut, de construire sur un secteur limitrophe de la zone, ce qui est maintenant différent. On peut donc détruire le peu d'espace bâti à condition de ne pas perdre la surface totale, rien n'est cependant mentionné pour ce qu'il est du sort des habitants concernés.

## Conclusion

Les institutions européennes dialoguent avec la bureaucratie privée des lobbies. La spécialisation de ce quartier s'est articulée avec le développement du transport et la spéculation immobilière dans le secteur. Une partie de ces lobbies ont influencé la disposition des composantes architecturales de l'UE, certains promoteurs ont également saisi l'occasion pour bâtir des surplus de locaux quand la Commission prenait trop de place pour un simple bâtiment.

Il est pertinent de voir comment un renouvellement urbain crée des limites à la fois matérielles et symboliques d'un quartier par l'effet dominant d'une fonction en particulier.

Voir ce quartier muter au fil des ans ne permet pas d'observer une amélioration quelconque, malgré la prise en compte par des acteurs publics du fait que le schéma adopté pour le Quartier européen était fondamentalement faillible du fait de sa monofonctionnalité. Les projets d'aujourd'hui prônant la mixité programmatique ne sont, avec ceux de l'époque, que les deux faces d'une même pièce, celle d'un urbanisme de la rentabilité.

Enfin, on ne peut pas vraiment considérer cette mutation comme une gentrification puisque la présence de

cette nouvelle bourgeoisie internationalisée ne remplace qu'une autre élite déjà présente, qui semblait d'ailleurs abandonner les lieux pour une meilleure condition.

## Annexes

### Sigles

UE.....	Union européenne
CE.....	Commission européenne
CEE.....	Communauté économique européenne
HLM.....	Habitat à loyer modéré
IBSA.....	Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse
PAD.....	Plan d'aménagement directeur
Loi.....	rue de la Loi
QG.....	Quartiers généraux

### Lexique

#### **Bruxellisation**

Le terme bruxellisation, emprunté de la définition sur *Dicorue* de Thierry Paquot (Paquot, 2017 : 109), désigne une intervention urbanistique qui consiste à raser un ou plusieurs îlots existants d'une ville occidentale au profit de construction d'immeubles répondant à des fins politiques ou financières. Le constat de chaque opération se caractérisant comme telle est qu'une rupture entre le tissu ancien et ces nouveaux immeubles apparaît. Ce phénomène est notamment visible à Bruxelles où il est d'abord apparu. La logique

intentionnelle de ces bâtiments est selon Paquot de rendre service à la bureaucratie et à la ville globale. À l'heure actuelle, une grande partie des grandes capitales occidentales comme Paris, Bruxelles ou Londres sont concernées par ce changement urbain. L'ampleur des travaux est telle que la ville est dés-structurée, elle ne suit plus la logique de son épaisseur historique, souvent dense et étroite. Selon le dictionnaire en ligne *Cordial*, la bruxellisation est une action, le fait de bruxelliser. La bruxellisation définit alors un acte en soit ; cette action induit d'autres notions comme l'expropriation, le lobbysme, la destruction. La bruxellisation entraîne dans son processus un déplacement de masse et un changement des formes de la ville, Yvonne du Jacquier, archiviste et conservatrice belge, parle « d'attentats commis contre l'harmonie de la ville » dans *Jolies Places à Bruxelles* (Du Jacquier, n.d. : 40).

Thierry Paquot s'appuie sur le travail du sociologue belge René Schoonbrodt pour retracer l'origine de ce terme (Paquot, 2017 : 109). L'origine, selon Schoonbrodt, serait québécoise ; elle est apparue lors de l'exposition universelle de 1958, année qui a vu naître l'Atomium. Bruxelles, à l'image de ces opérations urbaines de grande envergure telles la Cité Modèle de Laeken, va entamer de grands chantiers dans la ville à cette période. Dans les années 1960 plusieurs villes dont Bruxelles sont choisies comme siège institutionnel représentant l'Union Européenne. Dès 1963 de grandes opérations d'expropriation et de destruction du quartier Léopold, à l'est de la ville, ont lieu dans le but de laisser place au bâtiment Berlaymont, siège de la Commission européenne. En 1997 Bruxelles est considérée comme capitale de l'Union européenne par les États membres (Be.Brussels, « Les institutions européennes à Bruxelles », octobre 2021), cette position centrale en Europe et la fédéralisation de la Belgique dans la même décennie donne à la capitale belge un nouveau pouvoir économique et décision-

naire. Ce statut nouveau précède un élan de fortification de la présence européenne dans la ville, engendrant ainsi de nouveaux chantiers d'immeubles de bureaux. Aujourd'hui, une cinquantaine d'immeubles représentant l'Europe sont présents dans Bruxelles et sa région (Commission européenne, « Liste des bâtiments de la Commission », octobre 2021). Si le quartier Léopold est l'un des exemples les plus marquants de Bruxellisation, ce qui le symbolisera culturellement est la destruction de la Maison du peuple construite par l'architecte bruxellois Victor Horta ; le site de cette maison ouvrière faisant place à une tour de bureaux. Son apparence, pour le moins austère, ne compare pas à celle de la façade d'un des bâtiments art nouveau les plus emblématiques de Belgique. Si René Schoonbrodt considère l'apparition de la Bruxellisation à la période de l'expo 58, de grandes opérations urbaines avaient déjà commencé à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle. Dans l'album de bande dessinée *Brüssel* écrit par François Schuiten, la construction en 1883 du nouveau palais de justice de la ville par l'architecte Joseph Poelaert (Schuiten, Peeters, 2008 : 6-7) reprend tous ses codes : expropriations, destructions d'îlots anciens pour y construire un édifice géant et autiste face à son contexte. De plus, le palais de justice incarne le pouvoir, la présence d'une certaine autorité ; ce que reflète le palais dans sa dimension.

## Empire

*Empire*, nom masculin emprunté au latin Imperium, désigne selon le dictionnaire Larousse « un régime autoritaire de type monarchique ou césariste, dans lequel le pouvoir est détenu par un empereur » (Larousse, novembre 2021). Ce terme ne coïncide pas tant avec la gouvernance d'une personne physique ou morale sur un peuple donné mais plutôt à l'ensemble d'une institution administrative et bureaucratique, devenue tentaculaire. La définition d'Empire, proposée

par les philosophes et théoriciens marxistes Toni Negri et Michael Hardt, se défait comme l'emprise d'une autorité bureaucratique présente là où une autorité administrative est devenue vulnérable. Cette définition, bien que plus vaste et plus complète, semble dans ce contexte précis plus adaptée puisqu'elle traite précisément d'une institution *Sui Generis* (n'exerçant donc autorité souveraine puisqu'« Elle constitue une Union à laquelle les États-membres confient des compétences pour atteindre des objectifs communs » (INSEE, « Définitions, méthodes et qualité »). Comme pour toute organisation, une ville est désignée comme siège des institutions majeures qui la compose. Dans la région de Bruxelles-Capitale, l'Union européenne représente 69 bâtiments partiellement ou intégralement occupés par celle-ci, ces institutions sont la Commission européenne et le Parlement européen (Commission européenne, « À propos de la Commission européenne » : novembre 2021) ; un des bâtiments se situe en Flandres. Je me permets donc de transposer la notion même d'Empire sur ce que pourrait représenter l'Europe pour la ville de Bruxelles. En plus du quartier européen, c'est tout un quartier administratif qui a été érigé en plein centre-ville. Expropriations, métamorphose du tissu urbain et des voiries, destruction du patrimoine bâti, le standard des immeubles postmodernes en R+6 s'est imposé en seulement 20 ans sur les petites typologies de brique conçues sur le plan en damier du quartier Léopold. On remarque que la « prise de pouvoir » de l'UE pourrait être en corrélation avec un abaissement des pouvoirs étatiques (*Journal du Droit des Jeunes*, novembre 2021 : 19-20) notamment depuis la fédéralisation de la Belgique en 1993. Selon les propos de Antonio Negri, relayé dans un résumé de Jean-François Nordmann, « *l'abandon de la souveraineté moderne s'associe à la riposte contre les luttes anti impérialistes et anti autoritaires des années 1960 et 1970* » (Nordmann, 2002 : 549). Par conséquent, il serait pertinent de supposer qu'un

pouvoir adjoint prene un dessus sur les décisions globales comme locales, au pouvoir gouvernemental en régression et en déconcentration ; ce dernier étant connu auparavant comme l'héritier du rôle de l'empire (un empire se réfère à un régime le plus tenu souvent comme une organisation gouvernementale). Ce nouvel empire, distingué des empires traditionnels connus de l'histoire va appuyer son essence sur la production industrielle, la bureaucratie et la hiérarchisation basée sur la « conscience du «déclin» des États Nations » (Nordmann, 2002 : 549) comme mentionné ainsi : « ils identifient ainsi par exemple la façon dont la souveraineté moderne, par différence avec la souveraineté médiévale, se déploie spécifiquement comme appareil puis comme bureaucratie d'État et invente les figures transcendantes de nation et de peuple » (Nordmann, 2002 : 550-551). On comprend donc que cet empire n'a pas de formes concrètes ni de leader à proprement parler, mais à l'inverse représente le cumul d'un capital industriel, administratif ou financier visible et invisible : visible car son empreinte et distinguable du reste de la ville (bâtiment Berlaymont), invisible car c'est depuis ces immeubles que transitent des flux importants d'informations, de lois, d'humains, de finances.

### **Financiarisation**

La financiarisation désigne, au sens de Gilles Pinson, « la prise en charge de la conception, de la réalisation, de la commercialisation et de la gestion de biens immobiliers par des entreprises – fonds d'investissement, foncières cotées en Bourse, gestionnaires d'actifs, etc. – dont la raison sociale est principalement de réaliser des placements et d'en obtenir des rendements avantageux » (Pinson : 2021). Il ajoute également : « Dans les économies financiarisées, ces actifs peuvent générer des rendements supérieurs ou équivalents à d'autres investissements s'ils sont conçus

et gérés avec des méthodes idoines ». Concernant le rapport entre la financiarisation et le néolibéralisme, Pinson y voit un lien direct : « [...] La financiarisation c'est «la recherche constante, ou la construction, de nouveaux flux d'actifs», «un élan d'identification de tout ce qui pourrait fournir une source stable de revenu ». Or, cet appétit pour la transformation de biens en actifs financiers liquides a été largement suscité et satisfait par les réformes menées sous les auspices d'un néolibéralisme plus ou moins assumé.

## Hyper-lieux

Lieu désigné, selon Michel Lussault, comme un espace à la fois reclus sur lui-même, à la fois ouvert au monde sous plusieurs principes forts : le tourisme, le commerce, la finance, le transit, de croisement et autres facteurs le rendant iconique et distinguable. Un hyper-lieu n'a pas d'échelle, il est autant une place touristique d'un centre-ville qu'une ville à part entière, ou bien simplement une friche occupée par un mouvement militant à la portée médiatique internationale. En somme, c'est à la fois un lieu omniprésent et nulle part en même temps.

## Bibliographie

APPERT Manuel, *Coordination des transports et de l'occupation de l'espace pour réduire la dépendance automobile dans la région métropolitaine de Londres*, Université Paul Valéry, Montpellier III, 2005, 729 p.

APPERT Manuel, John Tuppen, « Mutation spatiale et mondialisation dans le Royaume-Uni aujourd'hui », *Revue de géographie de Lyon*, vol. 83, n°2, 2008, 164 p.

APPERT Manuel, « Politique du *skyline* : Shard et le débat des tours à Londres », *métro politiques.eu*, 2011, 8 p. <https://metropolitiques.eu/IMG/pdf/MET-Appert.pdf>

APPERT Manuel, « Ville globale versus ville patrimoniale ? Des tensions entre libéralisation de la skyline de Londres et préservation des vues historiques », *Revue géographique de l'Est*, vol. 48, n°1-2, 2008.

AUTHIERS Jean Yves, FIJALCOV Yankel, *D'une ville à l'autre : la comparaison internationale en sociologie urbaine*, Paris, La Découverte, 2019, 272 p.

BÉGOUT Bruce, « Suburbia : utopie ou cauchemar ? Analyse critique de la banlieue américaine dans la recherche géographique, urbanistique et philosophique de 1950 à nos jours », Université Toulouse Jean-Jaurès, Toulouse, 2017 : <https://www.canal-u.tv/embed/71815>

BIAU Véronique, *Les architectes au défi de la ville néolibérale*, Éditions Parenthèses, coll. Eupalinos, Marseille, 2020, 242 p.

BRUNTLETT Melissa, BRUNTLETT Chris, *Curbing traffic : The human case for fewer cars in our lives*, Island Press, Washington, 2020, 220 p.

CHONG Ina, « Bruxelles : Quartier européen, la face et le revers », *The Good Life*, 19 février 2020.

CLOUSCARD Michel, *Capitalisme de la séduction*, Éditions Delga, Paris, 2006, 340p.

COHEN Elie, *Le nouvel âge du capitalisme, bulles, krachs et rebonds*, Fayard, Paris, 2005, 408p.

COMHAIRE Gaël, « Activisme urbain et politiques architecturales à Bruxelles : le tournant générationnel », *L'information géographique*, vol.76, n°4, 2012, p.9-23.

CRESPY Amandine, Pauline RAVINET, « Les avatars du néo-libéralisme dans la fabrique des politiques européennes », *Gouvernement et action publique*, vol. 4, n°2, 2014, p. 9-29.

DÉTRIE Nicolas, « Yes We Camp, espace d'accueil et d'invention » in

« Culture et création dans les métropoles-monde », 2016, p. 183-189.

DU JACQUIER Yvonne, *Jolies places à Bruxelles*, Bibliomania, Bruxelles, s.d., 92p.

EPSTEIN Renaud, *La rénovation urbaine, démolition-reconstruction de l'État*, Presses de Science Po, coll. Académique, Paris, 2013, 378 p.

GENESTIER Philippe, « Le sortilège du quartier : quand le lieu est censé faire lien. Cadre cognitif et catégorie d'action politique », *Les annales de la recherche urbaine*, 1999, n°82, p.142-153.

GIRAUD Pierre-Noël, « Histoire de la mondialisation », 2018, 192 p.

GROSJEAN Michèle, THIBAUD Jean-Paul, *L'espace urbain en méthodes*, Marseille, Parenthèses, 2001, 217 p.

HANNERZ Ulf, *Explorer la ville*, Paris, Éditions de Minuit, 1983, 419 p.

HARVEY David, *Space of Capital : towards a critical geography*, Edinburgh, Edinburgh University Press, 2001, 429 p.

HARVEY David, *Villes rebelles, du droit à la ville à la révolution urbaine*, Buchet Chastel, Paris, 2015, 295 p.

JACOBS Jane, *Déclin et survie des grandes villes américaines*, Éditions Parenthèses, Marseille, 2012, 411 p.

JANSSENS Paul, « L'attrait de la capitale. Le regroupement de la noblesse dans la région bruxelloise (19ème - 21ème) », *Cahiers bruxellois*, Musée des Archives de Bruxelles, Bruxelles, 2017, p. 279-299.

LUCAN Jacques, *Précision sur l'état présent de l'architecture*, Presses Polytechniques et Universitaires Romandes, Lausanne, 2015, 259 p.

KIR Emir, « Construire Bruxelles, architectures et espaces urbains.

44 projets en Europe » in « Bruxelles Architecture », Éditions Parenthèses, Marseille, 2012, 316 p.

LÉVY Jacques, Jean-Nicolas Fauchille, Ana Povoas, *Théorie de la justice spatiale : Géographies du juste et de l'injuste*, Odile Jacob, Paris, 2018, 352 p.

LUSSAULT Michel, *Hyper-lieu : les nouvelles géographies politiques de la mondialisation*, Seuil, Paris, 2017, 307 p.

MANGIN David, *Infrastructures et formes de la ville contemporaine : la ville franchisée*, Éditions de la Villette, Paris, 2004, 398 p.

MORANGE Marianne, Sylvie FOL, « Ville, néolibération et justice », *Justice spatiale*, n°6, 2014, 31 p.

NORDMANN Jean-François, « Michael Hardt et Antonio Negri : empire », *Les études philosophiques*, vol.4, n°63, 2002, p. 549-552.

PAGANO Giuseppe, Julien VANDERNOOT et Thomas TYRANT, « Vingt ans de solidarité entre les entités fédérées de Belgique », *Courrier Hebdomadaire du CRISP*, 2011, p. 1-40.

PANERAI Philippe, DEPAULE Jean-Charles, DEMORGON Marcelle, *Analyse urbaine*, Éditions Parenthèses, Marseille, 2018, 187 p.

PECK Jamie, THEODORE Nik, BRENNER Neil, « Neoliberal urbanism: Models, Moments, Mutations », *SAIS Review of International Affairs*, n°29, 2009, p. 49-66.

PIÉRART Julien, « Quartier Léopold : Temporalité et action urbaine. Modeste contribution à la recherche du sens de la ville », *Recherches sociologiques*, 1999, p. 61-83.

PINSON Gilles, *La ville néolibérale*, PUF, coll. La ville en débat, Paris, 2020, 160 p.

PINSON Gilles, « Néolibéralisme/Néolibéralisation », in PASQUIER Romain *et al.*, *Dictionnaire des politiques territoriales*, Presses de

Sciences Po, Paris, coll. « Références », 2020, p. 385-390.

PINSON Gilles, Christelle MOREL JOURNAL, « The neoliberal city - Theory, evidence, debates », *Territory, Politics, Governance*, vol.4, n°2, 2016, p. 137-153.

PAGANO Giuseppe, VANDERNOOT Julien, TYRANT Thomas, « Vingt ans de solidarité entre les entités fédérées (1989-2009) », *Courrier hebdomadaire du CRISP*, n°2122, 2011, p.1-40.

ORSENA Erik, *Désir de ville. Petit précis de la mondialisation - volume 5*, Robert Laffont, Paris, 2018, 286 p.

SASSEN Saskia, « Introduire le concept de ville globale », *Politiques raisonnées*, n°15, 2004, p.14.

SASSEN Saskia, « Ville entre vieilles frontières et nouvelles clôtures du capital », *Multitudes*, n°43, 2010, p. 50-59.



